

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0471/PR/MEFPCP portant mutation du droit de propriété souscrit sur une parcelle de terrain bâtie, sise à la cité Saoudienne, Salines Ouest lot BG6, immatriculé sous le TF 7408 et compensation.

n° 2009-0471/PR/MEFPCP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication
16 juin 2009

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2009

Date du numéro
30 juin 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est procédé respectivement à la mutation et compensation de deux titres fonciers TF 7408 et TF 7410 successivement acquis en concession définitive sur une parcelle de terrain bâtie sise à la cité du projet Saoudien pour la promotion immobilière, au Salines Ouest lot BG6, d'une superficie de 164 m², et sur une parcelle de terrain non bâtie d'une superficie 656 m².

Article 2

Lesdites mutation et compensations sont intervenues, d'une part :* Suite à une transaction immobilière effectuée entre les propriétaires.* Le transfert du droit de propriété du TF 7410 au lotissement de Gabode V, lot 87 de 545 m² de superficie et immatriculé sous le TF 9672.

Article 3

* Conformément à l'article 2, il a été procédé à la mutation au profit du nouvel acquéreur.* Les deux titres fonciers ainsi mutés et compensés seront attribués et fusionnés au TF 7409 au profit de Mr. Ali Farah Assoweh.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.
